

FEUILLE DE ROUTE 2026-2028



**LA RÉGION GRAND EST
FAVORISE L'INCLUSION
DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**

La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



Édito du Président

Le handicap est une notion qui englobe une grande diversité de situations qui impactent à des degrés variables le quotidien des personnes concernées : relations sociales, emploi, déplacements, éducation, accès aux droits, citoyenneté, hébergement, etc.

Le handicap renvoie à de nombreuses formes d'altérations - visibles ou invisibles - d'ordre physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, qui ont pour conséquence une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société.

Malgré des avancées notables concernant l'intégration dans la société des personnes rencontrant un handicap, de réelles marges de progrès subsistent.

En région Grand Est, ce sont plus de 550 000 personnes concernées.

Bien que la Région ne dispose pas de compétences spécifiques en matière de handicap, elle s'engage activement pour améliorer le quotidien des personnes concernées à travers des actions concrètes qui irriguent l'ensemble des politiques régionales. En effet, la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap est l'affaire de toutes et tous. Il est essentiel que chaque acteur puisse à son niveau se mobiliser et agir pour cette cause afin de tendre vers une société plus juste et plus solidaire.

De manière concrète, l'intervention de la collectivité régionale est visible à deux niveaux, d'une part, dans le cadre du fonctionnement propre de la collectivité en tant que tel en se conformant à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, et d'autre part, par la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les différentes compétences régionales.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous présenter dans cette feuille de route, les engagements de la Région Grand Est pour favoriser l'inclusion de toutes et de tous. Ce document est le fruit d'un travail collectif et d'une volonté forte de mettre en lumière les actions en cours, et à mettre en place, par les services régionaux pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Restons mobilisés pour faire du Grand Est un territoire plus inclusif.



Franck Leroy
Président de la Région Grand Est

Mot de la Vice-Présidente



Cela fait **plus de 20** ans que notre pays a connu sa dernière grande loi sur la question du handicap. Pourtant, 13% de la population française et 10% des habitants du Grand Est connaissent au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive. La volonté qui nous anime est la même que celle qui a conduit à adopter la loi de 2005 ; **faire bouger les lignes** pour assurer à nos concitoyens vivant une situation de handicap de se sentir **pleinement intégrés** dans notre région.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons souhaité apporter une **attention particulière** aux enjeux liés aux handicap dans le cadre de nos politiques publiques au sein de la Région Grand Est. Ce travail nous oblige au **dépassement** parce que nous ne pouvons nous résoudre à laisser **un seul des habitants du Grand Est** sur le bord du chemin. C'est un **signal fort** que nous souhaitons adresser en direction de tous ceux qui sont concernés par le handicap.

Ne disposant pas de compétence directe en la matière, nous avons fait le choix d'une **politique transversale** qui infuse l'ensemble de notre action :

- » En matière de **Ressources Humaines**, avec plus de 7000 agents, nous allons **au-delà** du **taux minimal d'emploi** des personnes en situation de handicap
- » En faisant de nos lycées un **havre des possibles** où la différence est une force
- » Dans un **soutien** réaffirmé à la **formation et l'insertion** professionnelle
- » A travers nos **marchés publics**
- » Dans la **pratique sportive** avec l'accompagnement des clubs, ligues ou manifestations parasportives...

Cette feuille de route permet de découvrir **dans le détail** l'ensemble de nos actions pour améliorer **l'inclusion et l'autonomie** des personnes en situation de handicap. Bien que beaucoup soit encore à faire pour améliorer leur quotidien, **continuons ensemble ce combat** pour faire de notre territoire, une région plus juste.

Nadège Hornbeck,
Vice-Présidente de la Région Grand Est
en charge de la Santé, la Prévention et du Handicap

SOMMAIRE

Introduction P.6

Axe 1 P.10

Éducation, Orientation et Emploi

Axe 2 P.18

Inclusion, Vie sociale et citoyenne

Axe 3 P.28

Santé, qualité de vie et services aux usagers

Axe 4 P.34

Innovation et développement économique

Conclusion..... P.39

INTRODUCTION

Le terme handicap renvoie à une variété de situations et touche, directement ou indirectement, presque chacun d'entre nous au cours de la vie. Sa reconnaissance, sa définition ou sa prise en compte par l'action publique ont considérablement évolué au fil du temps. Aujourd'hui, malgré un cadre juridique précis et ambitieux, de nombreux obstacles persistent et entravent l'inclusion et la pleine participation des personnes en situation de handicap dans la société.

Définition(s) et prévalence

Longtemps centrée autour de la notion de « **déficience** » de la personne, le handicap est aujourd'hui défini autour de la résultante de la difficulté d'une personne et d'un contexte. La loi intègre depuis **2005** la définition suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

(Article L.114 du Code de l'action sociale et des familles).

Cette définition dessine ainsi plusieurs types de handicap, qu'ils soient plus ou moins sévères, temporaires ou permanents, visibles ou invisibles ...

- » Les handicaps **sensoriels** comprennent la déficience auditive ou visuelle. Il s'agit des handicaps les plus répandus
- » Les handicaps **moteurs** lesquels affectent la motricité. Contrairement aux idées reçues, les handicaps moteurs représentent 5% des cas de handicap
- » Les handicaps **mentaux** relatifs à un développement mental incomplet, entraînant une insuffisance des facultés intellectuelles, notamment au niveau de la cognition, langage, motricité ou performances sociales
- » Les handicaps **psychiques** : conséquence d'une maladie psychique (phobie, bipolarité, trouble obsessionnel compulsif...), ils touchent près d'un français sur 5, soit 13 millions de personnes
- » Les handicaps **cognitifs** : conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (attention, mémoire, langage, gestes)¹...

¹ Source : <https://www.info.gouv.fr/accessibilite/comprendre-les-handicaps-pour-ameliorer-laccessibilite>

Encore mal connu, souvent mal reconnu, le handicap concerne pourtant de **nombreuses personnes**. On estime à plus de **15%** le nombre de personnes porteuses de handicap **dans le monde²**, et en France à **plus de 7,6 millions** de personnes, soit environ 1 personne sur 7.

Dans le Grand Est, le handicap touche près de **550 000** personnes, sur 5,5 millions d'habitants. Par ailleurs, ce sujet a un aussi impact direct sur l'entourage des personnes handicapées : les **aidants** représentent aujourd'hui entre **8 et 11 millions de personnes³** en France.

Handicap et politiques publiques

L'action publique relative au handicap a profondément évolué au cours du XX^e et du début du XXI^e siècle. D'une logique **d'assistance et de ségrégation** des personnes dites « invalides », elle s'est peu à peu orientée vers une approche centrée sur **l'inclusion et l'accessibilité**, reposant sur le principe **d'égalité des droits et des chances**.

Ce **changement de paradigme** fonde aujourd'hui une action publique centrée sur **l'adaptation de l'environnement et des politiques** à toutes et tous, dans l'objectif de leur participation pleine et entière à la société.

La **loi-cadre de 2005**, (dite Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), traduit cette nouvelle approche. Elle repose sur deux principes :

- » Garantir aux personnes handicapées le **libre choix** de leur projet de vie en favorisant leur **autonomie**
- » Permettre une **meilleure participation à la vie sociale** par trois leviers : l'intégration scolaire, l'insertion professionnelle, et l'accessibilité du cadre de vie

Malgré une **ambition forte**, plusieurs organismes⁴ dressent 20 ans après, un bilan en demi-teinte et plusieurs axes de progrès demeurent en matière d'accessibilité et d'autonomie.



² Source : Introduction à la sociologie du handicap, éditions DeBoeck, p.13

³ Source : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (www.cnsa.fr/)

⁴ Cf. Rapport d'information sénatorial du 5 février 2025 (Deseyne, Richer et Féret) ; Collectif Handicaps « Loi du 11 février 2005, Quel Bilan 20 ans plus tard ? » ; Défenseur des droits « 20 ans après la Loi de 2005, et maintenant ? », etc.

La Feuille de Route Handicap : une Région qui agit et s'engage vers plus d'inclusion des personnes en situation de handicap

Bien que la politique du handicap ne relève pas du champ des compétences régionales, telles que définies dans la loi, la Région Grand Est a décidé d'agir pour les personnes en situation de handicap, et leurs aidants, à travers les politiques qu'elle déploie, ou encore en sa qualité d'employeur.

Aujourd'hui, la Région souhaite **affirmer pleinement son rôle** pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, et formaliser son engagement à travers une **Feuille de Route 2026-2028**.

Cette feuille de route fait suite à un travail de réflexion et d'audit mené en interne, et à de **nombreuses auditions** d'acteurs et actrices concernés, et/ou engagés en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cette feuille de route a été construite de manière transversale, autour de **4 axes** couvrant le périmètre de l'action régionale :

- **Axe 1 : Education, Orientation et Emploi**
- **Axe 2 : Inclusion, Vie sociale et Citoyenne**
- **Axe 3 : Santé, Qualité de vie et Services aux Usagers**
- **Axe 4 : Innovation et développement économique**

Elle a été pensée pour présenter non seulement un **état des lieux de l'action régionale en matière de Handicap**, mais **identifier également des actions à engager pour faire du Grand Est une Région encore plus inclusive**.

Mise en œuvre de la Feuille de Route

Pour assurer le déploiement et le suivi de cette feuille de route, conformément au caractère transversal de cette politique, la Région Grand Est s'appuiera sur la mobilisation de l'ensemble des services et agents impliqués dans sa mise en œuvre. Cette mise en œuvre sera coordonnée par la **Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement** en s'appuyant sur :

- » Un **comité de pilotage** présidé par Nadège HORNBECK, Vice-Présidente en charge de la Santé, Prévention et Handicap, en présence des élus thématiques. Ce comité veillera au bon **déploiement des actions** au regard du plan établi. Il sera également chargé de **valider, suivre**, voire de réajuster la stratégie globale
- » Des **comités de suivi**, composés des différentes directions concernées par la mise en œuvre du plan. Ils auront pour objet d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des différentes actions de la feuille de route



FAIRE DE L'INCLUSION UNE FORCE COLLECTIVE

Cette **feuille de route Handicap 2026-2028** pose les jalons d'une évolution profonde de la manière dont la Région Grand Est entend aborder la question du handicap. L'ambition n'est plus seulement de développer des dispositifs spécifiques ou de compenser certaines difficultés, mais de **faire de l'inclusion un principe structurant de l'ensemble des politiques régionales**.

Le handicap n'est donc plus envisagé comme une politique « à part », mais comme un enjeu transversal qui concerne tous les champs de l'action publique : orientation, emploi, sport, culture, transports, numérique, tourisme, innovation ou encore commande publique.

La philosophie générale repose sur une logique d'autonomie, de participation et d'accessibilité. La feuille de route parle avant tout :

- d'accès aux **droits**
- d'accès à la **formation et à l'emploi**
- de **mobilité**
- de **participation à la vie sociale**
- de **visibilité dans l'espace public**
- et de **citoyenneté**

La Région défend ainsi une vision d'une **société plus inclusive**, dans laquelle les personnes en situation de handicap ne sont pas uniquement considérées comme des publics à accompagner, mais comme des **acteurs à part entière de la vie économique, sociale, culturelle et citoyenne**.

Le fil conducteur de cette stratégie est clair : **anticiper l'accessibilité dès la conception des politiques publiques**. L'objectif est de passer progressivement d'une **région « adaptée », à une région « naturellement accessible »**.

Cette approche se traduit par une volonté forte d'intégrer les enjeux d'accessibilité dans les infrastructures, les transports, les outils numériques, les équipements publics, les événements et les services régionaux.

Enfin, cette feuille de route porte également une ambition politique forte : faire du Grand Est un territoire moteur en matière d'inclusion.

La Région souhaite envoyer un signal clair : le handicap est un enjeu majeur de société, et l'inclusion doit devenir une norme collective et un marqueur de modernité territoriale.

UNE VISION TRANSVERSALE DE L'INCLUSION

ORIENTATION, FORMATION ET EMPLOI

La Région souhaite rendre l'orientation, l'information et l'accès à la formation réellement accessibles aux personnes en situation de handicap. Cela passe notamment par une meilleure lisibilité des dispositifs, le développement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC), ainsi que la sensibilisation des professionnels de l'orientation et de la formation.

Mais l'ambition va plus loin : la Région défend une véritable égalité des ambitions. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder pleinement aux parcours de qualification, d'excellence et d'insertion professionnelle.

Cette volonté se traduit notamment dans la préparation de la Compétition des Métiers — Worldskills 2027, avec une organisation pensée de manière plus inclusive : **accessibilité renforcée, référent handicap dédié, mobilisation des acteurs de l'éducation, de la formation et des entreprises inclusives.**

L'objectif est de faire du Grand Est un territoire où le handicap trouve pleinement sa place dans les parcours d'excellence et dans l'accès à l'emploi qualifié.

SPORT ET PARASPORT

La Région souhaite inscrire durablement le parasport dans sa politique sportive régionale et **faire du sport un véritable levier d'inclusion.**

Le sport est ici envisagé comme :

- un **outil d'autonomie**
- un facteur de **cohésion sociale**
- un moyen de **rendre visible le handicap**
- et un levier de **transformation du regard collectif**

La stratégie régionale vise ainsi à développer :

- des **infrastructures accessibles**
- des **événements sportifs inclusifs**
- des **clubs davantage** ouverts aux **personnes en situation de handicap**
- ainsi que des **actions de sensibilisation** auprès du **grand public et des jeunes**

L'objectif est de faire du parasport un levier de cohésion sociale, d'émancipation et de visibilité du handicap dans l'espace public.

INNOVATION SOCIALE

La feuille de route porte également une **approche plus humaine et plus individualisée du handicap**.

À travers le soutien aux associations et le développement d'initiatives innovantes, comme la médiation animale, la Région reconnaît l'importance du bien-être émotionnel, relationnel et psychologique dans les parcours d'accompagnement.

Cette orientation traduit une ouverture vers :

- des **pratiques complémentaires**
- des formes d'**innovation sociale**
- des solutions d'**accompagnement plus personnalisées**

L'objectif est de reconnaître et encourager les initiatives qui intègrent la relation à l'animal comme outil d'accompagnement, de réconfort et de participation sociale.

TOURISME ACCESSIBLE

La Région affirme que l'accès aux loisirs, au tourisme et à la découverte du territoire doit être **garanti à tous**.

L'accessibilité touristique est ici pensée à la fois comme :

- un **enjeu de dignité** et **d'autonomie**
- mais aussi comme un **facteur d'attractivité** et de **qualité territoriale**

La stratégie régionale vise à **structurer une véritable offre touristique accessible** à travers :

- le développement du **label Tourisme & Handicap**
- **l'accompagnement des professionnels**
- la création de "**bulles d'accessibilité**" associant hébergement, transport et activités adaptées

L'objectif est donc double : améliorer concrètement l'expérience des personnes en situation de handicap et faire du Grand Est un territoire identifié pour la qualité de son offre touristique accessible.

ACCESSIBILITÉ DU BÂTI, DES TRANSPORTS ET DU NUMÉRIQUE

Cet axe constitue l'un des fondements majeurs de la feuille de route.

La Région fixe des objectifs concrets :

- poursuivre l'objectif du **100% des lycées accessibles**
- poursuivre l'objectif du **100% des gares et des transports régionaux accessibles**
- **renforcer l'accessibilité numérique** des services publics régionaux

Au-delà des infrastructures, cette stratégie traduit une volonté plus profonde : supprimer progressivement les obstacles du quotidien et intégrer durablement les enjeux d'accessibilité dans la conception des équipements, des outils numériques et des services publics.

INNOVATION, COMPÉTITIVITÉ ET HANDICAP

La Région souhaite également **faire du handicap un levier d'innovation et de développement économique.**

Cette orientation repose sur le soutien :

- aux **start-up** développant des **solutions innovantes**
- aux **projets liés au handi-tech**
- et aux **initiatives associant santé, technologie et inclusion**

L'objectif est de faire émerger un **écosystème régional de référence** autour de l'innovation inclusive.

Le handicap est ici envisagé non seulement comme un enjeu social, mais aussi comme un moteur d'innovation, de transformation économique et de compétitivité territoriale.

ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

Enfin, la Région souhaite renforcer l'impact social de sa commande publique.

Cette stratégie passe par :

- le **développement des clauses sociales**
- le recours accru aux **ESAT et aux entreprises adaptées**
- la **sensibilisation des acheteurs publics**
- et la diffusion des **pratiques d'achat responsable auprès des collectivités**

La Région affirme ainsi une conviction forte : **la commande publique peut être un levier concret d'inclusion, d'emploi et de transformation territoriale.**



AXE 1 - ÉDUCATION, ORIENTATION

Avec un budget de plus d'1 milliard d'euros, **l'emploi et la formation** représentent 26% des dépenses annuelles de la Région. Vecteur **d'autonomie et de croissance**, l'emploi est aussi un atout essentiel pour les territoires. La Région coordonne ainsi des actions pour l'orientation et la **formation** des jeunes, mais aussi des **salariés** ou des **demandeurs d'emploi**, afin d'assurer à chacun l'accès à une offre de qualité.

Par ailleurs, la Région est aussi **employeur**, avec près de 8 000 et agents travaillant pour la collectivité.

Afin de garantir à chacun **l'accès à l'information**, à la **formation et à l'emploi**, la Région veille à **l'accessibilité de son offre** et encourage les professionnels à adapter leurs pratiques.

La Région agit ... pour l'orientation et la formation !

Depuis la loi de 2018, qui a affirmé la responsabilité des régions sur la coordination du Service Public Régional de l'Orientation, la Région Grand Est a fait de **l'information sur les métiers et les formations à destination de tous les publics, un axe prioritaire de sa stratégie régionale de l'orientation**.

Ainsi, elle met en œuvre une **politique forte d'information** sur les métiers et les formations, en cohérence avec sa politique de **développement économique** et sa stratégie de **développement durable**, afin de renforcer **l'attractivité des**

territoires. Dans ce cadre la Région s'engage au côté de la **Région Académique** pour la promotion de la voie professionnelle, pour mettre en lumière la **richesse des métiers professionnels** et leurs potentialités en termes d'insertion professionnelle.

La Région pilote aussi l'organisation de la **Compétition des Métiers** (ou à l'international Worldskills Compétition) sur son territoire, qui permet de mettre en lumière près de **70 métiers**, valorisant **l'excellence et l'innovation** dans les parcours professionnels.

Au cœur de sa mission, la Région agit auprès du grand public mais aussi des professionnels. La prise en compte du handicap dans son action se traduit par :

- » Une **information spécifique** dédiée aux publics en situation de handicap dans les **ressources et guides** sur l'orientation
- » Un encouragement à la **mise en accessibilité** des **salons et forums** dédiés à l'orientation via ses dispositifs de **soutien à la découverte et à la promotion des métiers et des formations**
- » La valorisation des **événements thématiques et accessibles** aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à travers l'agenda Orient'Est : en 2024, 986 événements proposés étaient accessibles PMR

La Région agit pour la langue des signes française !

Avec **Do You Speak Grand Est**, la Région favorise l'apprentissage des langues, **gratuitement et pour tous les résidents du Grand Est**. Parmi les 9 langues proposées, la plateforme — accessible via l'application ou le web — permet notamment d'apprendre la langue des signes française.

<https://doyouspeak.grandest.fr>



La Région finance également le **Programme Régional de Formation et des 19 000 formations professionnelles** présentes sur le territoire. A ce titre, la collectivité a à cœur de favoriser l'accès des personnes handicapées à cet ensemble de formations et dans les meilleures conditions.

Pour cela, la Région conventionne depuis 2023 avec **France Travail, l'Agence Régionale de Santé, l'AGEFIPH⁵ et le FIPHFP⁶** pour faciliter l'accès aux formations professionnelles et à l'emploi des personnes en situation de handicap. Les cinq structures partenaires travaillent ensemble autour d'un plan d'action en plusieurs axes :

- » Le **renforcement de l'accessibilité** de la formation tout public
- » La **professionnalisation des acteurs** de l'orientation, emploi et formation
- » **L'expérimentation d'actions** : accompagnement de la formation spécifique, travail partenarial pour assurer une meilleure coordination des différents dispositifs existants à l'échelle régionale...
- » Le **suivi et l'analyse** de l'accès à la formation et à l'emploi des PSH grâce au diagnostic annuel proposé par **l'OREF Grand Est**

En complément, la Région collabore avec l'ARS sur le suivi des ESPO et ESRP⁷ dans l'objectif de **diversifier l'offre et ainsi faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi** pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, la Région participe au **Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés** (PRITH), aux côtés de la DREETS, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

⁵ Association de Gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

⁶ Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

⁷ Les ESPO et ESRP sont les établissements et Services de Pré-Orientation (ESPO) et les Etablissements de Réadaptation Professionnelle (ESRP). Ils proposent un service d'accompagnement des adultes en situation de handicap avec RQTH.

En chiffres...

- » En 2024, la Région a versé : **14,8 millions d'€** pour la rémunération des PSH en formation dans les ESRP et ESPO et **13,6 millions d'€** pour la rémunération des stagiaires PSH en formation dans le Plan Régional de Formation :
- » En 2024, on totalise **6493 entrées en formation de DEBOE⁸**, soit **8,6%** du total des entrées en formation.

🔍 ZOOM SUR...

La SEEPH : la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

Temps fort pour l'emploi des personnes handicapées, la **SEEPH** a lieu chaque année la 3^e semaine de novembre. Co-organisée par LADAPT, l'AGEFIPH et le FIPHFP, cette semaine permet de **faciliter le recrutement** des personnes porteuses de handicaps, à travers des milliers d'événements partout en France.

En **2024**, la Région a soutenu de **nombreuses manifestations** organisées dans le cadre de la SEEPH, comme par exemple :

- La **5^e édition du Village Handi'Cap à Charleville Mézières**, le 19 novembre 2025 ;
- Le **Salon Virtuel HandiVosges**, lancé le 21 novembre et accessible toute l'année ;
- Le forum **Emploi et Handicap à Metz**, le 21 novembre 2025.

En sa qualité d'employeur

A travers son rôle d'employeur, la Région est soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Elle a l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion minimale de **6%** de son effectif total. En 2024, ce taux était de **8,12%**.

En complément de cette obligation, la Région agit à différents niveaux, à la fois pour **l'accueil et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et pour la sensibilisation des agents sur les discriminations** en lien avec le handicap.

Au sein de la collectivité, **3 référents handicap** et une **chargée de mission** ont été désignés pour mener à bien cette politique.

Pour la 2^{de} fois, la Région renouvelle sa **convention avec le FIPHFP** pour une durée de 4 ans. Ce partenariat traduit l'engagement de la collectivité dans le domaine du handicap avec un investissement financier de **1 246 000€ sur 4 ans** (aux côtés d'un engagement complémentaire du **FIPHFP de 844 400€**).

Cette convention vise plusieurs objectifs forts, notamment :

- » **Structurer l'action** en matière de handicap au travail ;
- » Favoriser la **mobilisation des agents** autour d'un projet mené conjointement par la direction des ressources humaines et les instances représentatives du personnel
- » Permettre un accompagnement spécifique et privilégié via des acteurs dédiés
- » Participer au Handipacte afin de bénéficier d'actions de formation, de retours d'expérience d'employeurs publics sur leurs démarches, d'actualités relatives au FIPHFP et au handicap d'une manière générale

⁸ DEBOE : Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

🔍 ZOOM SUR...

Le dispositif maintien dans l'emploi

Au cœur de la politique « handicap et maintien dans l'emploi » de la collectivité, il repose sur la mise en œuvre et le suivi des aménagements de poste, des repositionnements et des reclassements professionnels des agents dont l'état de santé ne leur permet pas de poursuivre leurs missions habituelles.

Il est cumulé à des dispositifs de prévention mis en œuvre par les services de prévention et santé au travail et le service Qualité de Vie au travail.

L'action Handicap 2024 au sein de la Région, en quelques chiffres :

- » De nombreuses **ressources de formation** mises à disposition des agents : **webinaires, jeux pédagogiques, BD thématiques...**
- » La participation au **DuoDay** avec 28 binômes formés
- » **304 aménagements de postes** préconisés
- » **44 repositionnements** pour raison de santé
- » **5** reclassements professionnels



La Région Grand Est s'engage pour aller + loin

Orientation

Soucieuse d'agir en direction de **tous les publics**, la Région porte une attention particulière à l'action en direction des **publics en situation de handicap**, dont **l'accès à l'information** sur l'orientation est souvent entravé.

Pour cela, elle souhaite notamment **développer la sensibilisation** des chargés de mission Orientation à la thématique, et **améliorer l'accessibilité des informations aux publics en situation de handicap** via notamment le

déploiement de communication Facile à Lire et Comprendre (FALC).

Enfin, en vue de la 49ème édition de la **Compétition des Métiers**, qui devrait se dérouler à Metz en **février 2027**, la Région s'engage à **renforcer la promotion de la compétition auprès des acteurs qui œuvrent à l'inclusion des personnes en situation de handicap**, et elle s'engage aussi à **renforcer la capacité d'accueil de compétiteurs en situation de handicap**.

Promotion de la participation de candidats en situation de Handicap à la Compétition des Métiers 2027

La **Worldskills Competition** est une **compétition internationale des métiers** qui rassemble tous les 2 ans, les **meilleurs jeunes professionnels du monde entier**. Durant 4 jours, **1 600 compétiteurs** (champions nationaux dans leur métier) de plus de **60 pays** s'affrontent lors d'épreuves techniques.

En 2024, la **compétition dédiée** aux candidats en situation de handicap **Abilympics** a été intégrée à la Compétition des Métiers lors de sa **48ème édition**. Les compétiteurs en situation de handicap ont donc pu participer à l'évènement dans le cadre « du parcours plus ». Forte de cette première expérience, la Région souhaite aller plus loin et **favoriser la participation de candidats** en situation de handicap à la compétition.

Pour cela, la Région a constitué une **équipe projet**, pilotée par un **référent handicap** et agira en 4 volets :

1. La mobilisation des **acteurs de l'éducation et de la formation** durant le 1er semestre 2026
2. La mobilisation du **réseau des entreprises inclusives** (d'avril à septembre 2026)
3. Un **plan de communication** global qui intègre les notions **d'accessibilité et d'inclusion** en amont et lors des inscriptions (jusqu'en **septembre 2026**)
4. La mise en place d'un **Comité Handicap** tout au long de l'organisation de la compétition



Formation

Déjà engagée en faveur de l'accès à la formation pour les personnes en situation de Handicap, la Région souhaite poursuivre son action notamment via :

- » Le **développement des actions** engagées dans la convention de partenariat avec France Travail, L'ARS, l'AGEFIPH et le FIPHFP
- » **Communiquer régulièrement** auprès des **organismes de formation** sur l'ouverture des formations aux PSH et sur les outils pour faciliter leur accessibilité
- » Développer de **nouvelles actions d'accompagnement** à destination des structures ESRP et ESPO, en lien avec l'ARS : cycle de webinaires, déploiement d'actions hors les murs dans le cadre du Dispositif de Formation Accompagnée...

Collectivité employeur

La Région agit au quotidien et souhaite poursuivre son action dans le cadre de la convention FIPHFP-Région sur les 4 axes phares :

- 1. Recrutement des bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE)** via le développement du réseau et des partenariats avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap (service public de l'emploi, CAP EMPLOI, ESAT, ESRP) ;
- 2. Maintien dans l'emploi** : Accompagnement des agents concernés par l'équipe pluridisciplinaire de référents handicap, assistants sociaux, médecins et infirmiers du travail via des aménagements de postes, repositionnements pour raison de santé ou reclassements professionnels ;
- 3. Formation** : Déploiement de nouvelles sessions de formation à destination des agents porteurs de handicap, des encadrants et des acteurs en charge de la politique Handicap ;
- 4. Information & Sensibilisation** : déploiement de séquences de sensibilisation via des communications régulières (articles, webinaires, interviews) et des temps forts (SEEPH, DuoDay, Journées nationales...).



AXE 2 - INCLUSION, VIE SOCIALE ET CITOYENNE

L'épanouissement et le bien-vivre de chacun passe aussi par l'accès à la vie sociale, l'engagement citoyen mais aussi à une offre sportive, culturelle et de loisirs.

La Région s'engage déjà pour :

- » La **sensibilisation des jeunes** sur les **réalités du handicap** et les **discriminations** subies par les personnes en situation de handicap
- » La prise en compte du handicap dans son **soutien aux associations**, aux structures **sportives et culturelles**
- » L'accessibilité de **l'offre touristique et de loisirs**

La Région agit ... pour la jeunesse !

La Région déploie une **politique variée** et **volontariste en direction de la jeunesse**. Elle souhaite notamment valoriser l'engagement, l'esprit d'initiative et offrir aux jeunes des outils pour **comprendre le monde** et être des **citoyens éclairés**.

Pour ce faire, elle déploie plusieurs actions d'envergure :

- » **L'animation de la Vie Lycéenne et Culturelle** : Une aide à destination des lycées qui proposent à leurs élèves des projets autour du vivre-ensemble, de la citoyenneté, de l'égalité... A ce titre, la **sensibilisation autour du handicap** prend une place importante dans les actions proposées : En 2025, ce sont **44 actions en lien avec le handicap** qui ont été déployées par les lycées. En complément, un **bonus financier de 1000 €** est proposé aux Enseignements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) qui déposent des projets éducatifs
- » **Le Catalogue du Mois de l'Autre** : Depuis 10 ans, la Région recense les structures qui proposent des actions de sensibilisation pour des publics jeunes, afin de les valoriser dans un catalogue dédié et de faciliter leur sollicitation par les lycées. En 2025, le catalogue compte plus de **250 actions différentes, et 10 partenaires différents** proposent des actions dédiées à la sensibilisation autour du handicap ;
- » **Le Conseil régional des Jeunes (CRJ)** : Grâce à 72 jeunes tirés au sort et investis pour 2 ans, cette assemblée propose des solutions concrètes pour répondre aux enjeux régionaux. En matière de handicap, le CRJ s'est emparé de la thématique en 2024 et a souhaité **amplifier l'action** autour de **l'inclusion des personnes en situation de handicap** dans le **sport**, notamment via :
 - La **sensibilisation** des lycéens lors de **ciné-débats thématiques**, de séquences **d'initiations au parasport ou sport adapté**
 - La **valorisation** des événements et compétitions para-sportives
 - La **sensibilisation des clubs** autour de l'accueil des personnes en situation de handicap...

QUELQUES EXEMPLES

- » Le lycée **Frédéric Chopin** de Nancy (54), en partenariat avec le Comité Handisport 54, a porté en 2024-25 un projet de **sensibilisation au handicap** à destination de 230 élèves de 2nde, leur permettant de **découvrir et tester plusieurs disciplines parasportives** mais aussi **d'échanger avec des sportifs porteurs de handicap**. La Région a soutenu ce projet via son dispositif d'Animation de la Vie Lycéenne et Culturelle.
- » Le projet inter-établissement **La Diagonale Européenne** porté par l'EREA Joubert de Flavigny-sur-Moselle (54), en lien avec 7 autres lycées du Grand Est, rassemble 300 élèves autour des valeurs humanistes et solidaires, en leur permettant de créer des projets thématiques diffusés ensuite sur tout le territoire grâce à un parcours à vélo. En 2025-26, pour sa 3^{ème} édition, le projet inclut une **sensibilisation au handicap** et la promotion du **parasport et sport adapté**. Il a été soutenu par la Région à hauteur de **6 000 €**.
- » Grâce à **Expériences de Jeunesse, Rayan Sauvage** a reçu un coup de pouce de **2 000€** pour son projet **Health-Fit**, pensé pour proposer des activités physiques adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.
- » En 2024, la Région a permis à **2300 étudiants des formations sanitaires et sociales** de se former à la prise en compte du handicap dans l'accueil des femmes victimes de violences, via **3 journées de formation organisées sur tout le territoire**.



Pour la vie associative

La Région Grand Est mène une politique volontariste en faveur du secteur associatif. Cela se traduit dans les faits par la mise en œuvre de deux dispositifs de **soutien à la vie associative** :

- » Un dispositif de **soutien en fonctionnement** afin d'accompagner les associations dans des projets et/ou manifestation (DIVA'P)
- » Un dispositif de **soutien en investissement** (INV'EST Asso)

En 2024, près de **800 projets ont été soutenus**, pour un montant total de **3 500 000 €**.

Le **DIVA'P et Invest'asso** ont permis à de nombreuses structures de mettre en œuvre des projets spécifiques autour de la thématique du handicap, ou bien d'adapter leurs actions existantes dans une logique d'inclusion.

En chiffres, ce sont :

- Pour le **DIVA'P** : **18** projets soutenus en 2024 pour un montant total de **75 757,43 €**
- Pour **Invest'asso** : **16** projets soutenus en 2024 pour un montant total de **95 910,58 €**

Soit 34 projets soutenus pour un montant total de 171 668 €

QUELQUES EXEMPLES

- » L'association **Vice Vers'love** (Point-Sainte-Marie, 10) œuvre pour l'accessibilité de l'art et de la culture auprès d'enfants en situation de handicap et de personnes vulnérables. Afin de développer au mieux ses nouvelles actions, elle a bénéficié d'une subvention de **8000 €** via le dispositif **Invest'Asso** pour s'équiper de matériel mobilier et informatique.
- » La compagnie **Tout va bien ! et l'ESAT Théâtre La Mue du Lotus** (Nancy, 54) occupent et gèrent un espace inclusif de création artistique « Chez Nous », comprenant à la fois un espace de répétition, de création de costumes et décors, un bureau... Afin de développer son action, et s'équiper de matériel informatique et artistique, la structure a bénéficié du dispositif **Invest'Asso** à hauteur de **7 000€**.
- » Le **Cercle d'échecs de Sélestat** (67) propose des initiations au jeu d'échecs accessibles à des publics en situation de handicap, après avoir investi dans des échiquiers adaptés. A ce titre, elle a demandé un soutien de la Région via le **DIVA'P** et a été soutenue à hauteur de **2 500€**.



Pour le sport et le parasport

Vectrice **d'inclusion sociale, de santé ou de performance, la pratique sportive** est bénéfique à toutes et tous. Ainsi, la Région Grand Est souhaite favoriser son **accessibilité**, en accompagnant dans cette voie **tous les acteurs sportifs**, que ce soit les ligues en tant que têtes de réseaux, les clubs pour l'encadrement, ou les athlètes en direct, qu'ils soient valides ou parasportifs, compétitifs ou amateurs.

La Région conventionne avec deux acteurs majeurs de la pratique sportive handisport et adaptée :

- » La **Ligue Régionale du Sport Adapté**, via une **convention de 3 ans** correspondant à **18 700 €** par an
- » Le **Comité Régional Handisport** via une **convention de 3 ans** correspondant à **34 000 €** par an

Ces conventionnements visent à **soutenir** ces têtes de réseau régionales dans le **développement de la pratique parasportive**, mais aussi leur **engagement** pour faciliter l'accès à une population toujours large, voire la prise de responsabilité des personnes en situation de handicap au sein des instances sportives.

A travers d'autres dispositifs, la Région soutient les **pratiques sportives**, mais aussi l'organisation de **compétitions et l'aménagement d'infrastructures de pratique** :

- » Pour le **sport haut-niveau handisport et sport adapté**, la Région a soutenu à hauteur de **129 000 €** les clubs sur la saison 2024/2025, et de **56 500 €** les **athlètes individuels** sur l'année 2024
- » Pour les manifestations sportives : ce sont **14** manifestations soutenues en 2024 pour un total de **42 100 €**
- » La Région aide la pratique handisport via le soutien à l'acquisition de matériel sportif spécifiquement adapté. En 2024, ce sont **11** structures qui ont été soutenues pour un montant total de **80 760 €**
- » Enfin, le soutien à la pratique parasportive passe aussi par **l'aide aux infrastructures**. Entre 2019 et 2025, ce sont **4 374 501 €** qui ont été octroyés à des projets d'infrastructures sportives pour des **travaux de rénovation** ou **création** spécifiquement dédiés à la **pratique du parasport**

QUELQUES EXEMPLES

- » La Région a soutenu le **Cercle d'Escrime de Sarrebourg** (57) à hauteur de **4 000 €** pour l'organisation du **Challenge international d'escrime Handisport 2024**
- » Le **IBSA Blind Football World Grand Prix France Cécifoot**, tournoi international de Cécifoot, organisé par le **Sporting Club de Schiltigheim** (67) a bénéficié d'une aide régionale de **20 000 €**
- » Enfin, la Région a soutenu à hauteur de **3 843 000 €** la **construction du CIME - Complexe International Multisport et Escalade** construit par le Département de l'Aube en 2021. Le CIME propose une aire dédiée au handisport avec des adaptations spécifiques facilitant les pratiques handisport : **sols adaptés** aux fauteuils roulants sportifs, **points de recharges** pour les fauteuils électriques, tribune accessible de 500 places, **équipements amovibles** permettant d'accueillir des compétitions officielles...



Pour l'accès à la culture

Facteur **d'épanouissement**, et de **cohésion sociale**, la culture doit être et rester **accessible** à toutes et tous. Elle peut aussi être porteuse de valeurs fortes : inclusion, innovation, vivre-ensemble... Consciente de cela, la Région soutient les initiatives culturelles qui contribuent à **sensibiliser** les publics sur les différents enjeux liés au handicap.

Cette action passe par le soutien à des manifestations thématiques d'envergures comme le **festival**

Entendez-vous (Strasbourg, 67), organisé par l'association Vue d'Ensemble et soutenu annuellement à hauteur de **5000 €**, ou encore la **biennale Clin d'œil**, rencontre internationale des Arts en Langue des Signes, organisée par Cinésourds et soutenue à hauteur de **46 000 €** en 2024.

La Région agit aussi aux côtés de ses partenaires pour **l'accès à la culture** dans les **établissements de santé** via une convention triennale avec la Direction Régionale des

Affaires Culturelles et l'Agence Régionale de Santé : la **convention Culture, Santé & Autonomie 2024-2026**. Pensée pour favoriser l'organisation de projets culturels et artistiques auprès des usagers, familles ou professionnels des établissements de santé, cette action tripartite a permis en 2024 la concrétisation de **83 projets** pour un montant total de **650 000 €**, dont une participation régionale de **130 000 €**.

QUELQUES EXEMPLES

- » Le projet **Echos de papier**, porté par la commune de Nogent-Sur-Seine (10) a permis à des bénéficiaires du **foyer d'accueil médicalisé des Tomelles-Kerglas** de se plonger dans la création d'objets marionnettiques, accompagnés par les artistes de la **Compagnie Gingolph Gateau** et présentés lors d'un spectacle au sein du musée **Camille Claudel** en novembre 2024. Il a été soutenu par les acteurs de la convention à hauteur de **9 215 €**
- » Le projet « **Te prendre de court** », porté par l'association **Lézard**, a permis à des bénéficiaires du **CARAH de Colmar** (Centre d'accueil et de rencontre pour Adultes Handicapés) de participer à un cycle **d'ateliers de pratique théâtrale** puis, à partir d'un scénario composé et joué par leurs soins, de **créer un court-métrage** diffusé en public dans les locaux de l'association organisatrice. Le projet a été soutenu à hauteur de **5 700 €**

Enfin, la Région aide aussi les librairies à faire évoluer l'accessibilité de leurs locaux⁹ ou de leurs fonds (par exemple en proposant un fond d'ouvrages dédiés aux personnes dyslexiques), les maisons d'éditions pour le développement de collections dédiées, ou encore les cinémas pour les investissements liés à l'accessibilité physique et sensorielle.



⁹ Les travaux de mise en accessibilité sont éligibles dans le cadre d'investissements globaux pour une création, reprise ou modernisation.

La Région a soutenu...

- » **Cinéligue51** pour l'amélioration de l'accessibilité de ses salles pour les spectateurs porteurs de handicaps sensoriels (acquisition de matériel proposant les sous-titres, le son renforcé ou l'audiodescription) ;
- » Le **CRAVLOR**, Centre Régional Audio-Visuel de Lorraine pour l'acquisition d'une malle dédiée à l'accessibilité culturelle pour les personnes en situation également d'handicaps sensoriels.

Pour un tourisme plus inclusif

Un **tourisme accessible**, c'est un tourisme plus **inclusif**, plus **attractif** et plus **durable**. Ainsi, afin de consolider une **offre touristique accessible à tous en Grand Est**, la Région mène une réflexion en concertation avec différents acteurs du champ du handicap (associations, comités départementaux du tourisme...)

En effet, alors que les Equipements Recevant du Public (ERPs) sont soumis à l'obligation de la mise en accessibilité depuis 2005, on estime aujourd'hui que seulement 30 à 50% d'entre eux seraient accessibles.

Le label **Tourisme et Handicap** apparaît comme un des outils clés pour structurer et valoriser l'offre touristique accessible. En juin 2025, la Région comptait **225 structures labellisées ou en cours de labélisation Tourisme et Handicap** sur son périmètre, avec toutefois une grande disparité entre les départements. La plateforme **Explore Grand Est** permet de visualiser les activités et séjours accessibles selon les types de handicap.

Zoom sur... le label Tourisme & Handicap

Label d'Etat créé en 2003, il constitue à ce jour la **seule certification dédiée à l'accessibilité touristique** pour les personnes en situation de handicap. Il permet d'apporter une **information fiable et objective** sur l'**accessibilité** des structures et sites touristiques pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnant(e)s, mais également de **valoriser le travail** réalisé par les établissements et destinations pour développer une **offre touristique adaptée**. Il prend en compte les 4 familles de handicap : moteur, visuel, auditif, mental.

Pour nos blessés de guerre

Avec 23 régiments de l'armée de terre, deux bases aériennes et un hôpital militaire, la région Grand Est accueille sur son territoire de nombreux **blessés de guerre souffrant de maux physiques et/ou psychologiques**.

Pris en charge par les armées au sein de diverses structures dont **la maison Athos**, dédiée à l'accompagnement des militaires blessés psychiques, inaugurée en décembre 2025 près de

Colmar, les militaires blessés sont potentiellement bénéficiaires des dispositifs et actions du Conseil régional mentionnés dans cette feuille de route.

Une **information spécifique** auprès des unités militaires sera d'ailleurs menée via le livret d'accueil mentionné dans la **feuille de route Défense** adoptée par le Conseil Régional lors de sa session plénière du 16 octobre 2025.

La Région Grand Est s'engage pour aller + loin

Sport et parasport

La Région souhaite développer un **plan d'actions spécifique Parasport** selon 3 axes :

- 1. Intégration du parasport dans la politique régionale sportive** en encourageant notamment :
 - La **prise en compte** et l'accueil de parasportifs dans les **manifestations sportives** régionales
 - L'**accessibilité et l'usage** des infrastructures sportives par un **public parasportif**
- 2. Partenariats** : Encourager et participer aux **projets partenariaux** notamment avec le **Comité Paralympique Sportif Français (CPSF)** en contribuant à la mise en place de la **mutualisation du matériel parasportif** (expérimentation prévue dès le 2nd semestre 2026 pour une mise en œuvre à l'horizon 2028)
- 3. Communication et sensibilisation** : Développer la communication et valoriser les **pratiques adaptées et parasportives** en Région via des séquences à destination du grand public et des lycéens, comme des animations, ciné-débats, des journées d'informations...

Vie associative

La Région souhaite proposer en **2026** un **appel à projet thématique** en direction des associations qui recourent à la médiation animale auprès des publics en situation de handicap.

Pratique encore récente, la médiation animale se développe et est désormais reconnue dans le cadre des **thérapies non-médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé**. D'après une enquête de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, elle bénéficie **en priorité** aux structures du champ du handicap.

Comme ailleurs en France, de nombreuses structures en Grand Est pratiquent la médiation animale. La Région souhaite accompagner ces structures en leur proposant un **soutien financier**, notamment pour **l'organisation de journées portes-ouvertes ou pour l'achat d'équipement**.

Construite en lien avec les partenaires associatifs de la Région, cette aide sera proposée d'ici **2026** aux **associations** qui ont recours à la médiation animale dans un cadre juridique et réglementaire défini.

Tourisme

D'ici à **2028**, la Région souhaite **encourager le développement d'un tourisme plus accessible**. Cela s'opère via 2 actions :

- » La formation et promotion de l'offre touristique accessible (Agence Régionale du Tourisme) :**
 - Réflexion autour de la place de la plateforme Grand Est dans la promotion d'une offre accessible (entre autres visibilité du label T&H) ;
 - Réflexion autour d'une offre de formation « Accessibilité dans le Tourisme » et/ou d'accompagnement des structures touristiques à une mise en conformité.
- » L'aide au développement de bulles d'accessibilité** (sur les territoires présentant une masse critique de structures labélisées Tourisme & Handicap (T&H), accompagner le développement d'une offre touristique intégrant systématiquement des solutions d'hébergement, de transport et d'activités adaptées sur un territoire donné). Dans le cadre de la révision de ses dispositifs, et afin d'encourager les structures soutenues à se labéliser Tourisme et Handicap, la Direction du Tourisme introduira une **bonification à l'obtention du label**.



AXE 3 - SANTÉ, QUALITÉ DE VIE ET SERVICES AUX USAGERS

Chaque jour, la Région œuvre pour garantir un cadre de vie de qualité pour 5,5 millions de citoyennes et citoyens. Cela passe par une politique ambitieuse en matière d'aménagement du territoire, de santé mais aussi par le transport ou le numérique.

La Région met en œuvre des actions visant à la prévention en santé mais aussi des actions plus spécifiques pour la mise en accessibilité de ses bâtiments et services : lycées, transports régionaux, sites internet...

La Région agit ... pour la santé !

Depuis 2021, à travers sa **Feuille de Route Santé 2021-2027**, la Région mène une politique santé ambitieuse, axée sur une **meilleure qualité de vie** en Grand Est notamment via la **prévention et l'accès au soin pour tous**.

Elle soutient pour cela des projets répondant à des besoins avérés des territoires, à travers notamment **l'installation de professionnels de santé**, des **actions de prévention** et le

développement de la e-santé, au bénéfice de l'ensemble de la population.

De plus, les dispositifs régionaux promeuvent l'aller-vers afin de réduire la distance entre habitants et lieux de soin. Dans ce cadre, l'exigence d'accessibilité aux personnes en situation de handicap est systématiquement intégrée lorsque les projets impliquent l'accueil de public (notamment via des véhicules).

QUELQUES EXEMPLES

- » La **Fédération Paralysie Cérébrale France** a organisé à Reims son congrès bi-annuel en 2022. La Région a soutenu l'évènement à hauteur de 5000€.
- » L'association **Handicap Services Alister**, basée à Mulhouse (68) accompagne des publics en situation de handicap vers **l'autonomie** en proposant notamment des **habitats inclusifs**. La Région a octroyé en 2024 un soutien de **50 000 €** à l'association pour la **création d'un espace dédié à la prévention et à la vie partagée**.
- » Dans le cadre du soutien aux projets de béguinage, l'association de Montléan-Nazareth (51), avec le **projet de Montmirail**, a proposé la réhabilitation du site de Montléan pour accueillir un lieu de vie partagé incluant 8 logements spécifiquement destinés aux personnes en situation de handicap (sur 33 logements au total). Le projet a été soutenu à hauteur de **596 127 €**.

Pour l'accessibilité des services

L'accès aux services publics est un droit reconnu à **tous les citoyens**. Les personnes en situation de **handicap** doivent pouvoir **accéder** et **être accueillies**, en toute **autonomie** et **sans discrimination**, dans l'ensemble des services publics.

Engagée dans une **démarche globale qualité de la relation à l'usager**, la Région a été récompensée par le **Label Service Publics+** en 2025. Cette certification vient reconnaître l'engagement de la Région Grand Est pour la qualité du service au public et l'attention portée à la démarche d'inclusion dans l'accueil et la communication avec les usagers.

Plusieurs actions ont été entreprises afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap sur les sites régionaux et dans les démarches administratives :

- » La **formation des agents d'accueil** sur l'accueil du public en situation de Handicap
- » La **mise en accessibilité** de **l'accueil téléphonique** pour les personnes sourdes et malentendantes via la plateforme ACCEO
- » Le déploiement du **Facile A Lire et Comprendre** (FALC) sur le site internet **grandest.fr**



Enfin, l'accessibilité des services passe aussi par **l'accessibilité des sites internet et applications** gérées par la collectivité : usagers, associations et agents utilisent quotidiennement sites et logiciels régionaux. A ce titre, leur accessibilité doit être étudiée et systématisée et la région est soumise au **référentiel général d'amélioration de l'accessibilité** (RG2A). Le site **grandest.fr** a été mis en conformité et audité : Le taux moyen de conformité du site s'élève à 94%.

Par ailleurs, une **clause d'accessibilité** est présente dans chaque marché public édité lors du développement de nouveaux sites et applications.





Pour l'accessibilité du bâti

L'**accessibilité du bâti** est aussi au cœur de la démarche : la Région met en œuvre un **Agenda d'Accessibilité Programmée** (Ad'AP) visant à rendre accessible l'ensemble de son patrimoine immobilier, et notamment les **229 lycées et établissements recevant du public (ERP)**.

A ce jour, **130** lycées ont été rendus accessibles, **15** sont en travaux et **84** en étude préalable pour travaux.

Ces travaux représentent une **dépense totale de 194 millions d'euros**, dont **110 millions déjà réalisés**.

Enfin, la région met en œuvre une démarche globale partenariale Région — Etat — SNCF pour l'**accessibilité des transports régionaux** notamment au travers du **schéma directeur d'accessibilité programmée** (SD'AP). Elle comprend notamment la mise en accessibilité des arrêts, gares, et matériel roulant (cars, trains).

Ce travail partenarial nécessite la concertation de **tous les acteurs** impliqués dans la gestion et la mise en accessibilité du service de transport : Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les transporteurs, Autorités Organisatrices de Transports, collectivités, associations, maîtres d'ouvrages, gestionnaires de voirie et d'infrastructures ferroviaires...

Pour l'accessibilité des transports

Le SD'AP ferroviaire en quelques chiffres :

- » **385 gares et points d'arrêts** en Grand Est, dont **65 classés prioritaires, 49 déjà rendues accessibles**, et 16 en étude ou travaux
- » L'estimation à date du coût de la **mise en accessibilité de l'ensemble** des infrastructures représente une dépense de **224 millions d'euros**, dont **167 millions** ont déjà été engagés, partagés entre la Région (à hauteur de **70 millions**), **l'Etat et la SNCF**
- » Sur l'accessibilité du matériel roulant, en 2025 : **68.6%** des trains sont **accessibles en autonomie**

L'**accessibilité des transports régionaux** pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, c'est aussi :

- » Des **autocars** de lignes régulières **accessibles** aux personnes à mobilité réduite
- » Un service d'assistance PSH/PMR disponible sur réservation dans **65 gares** du **premier au dernier train**, au-delà des seules heures de présence du personnel en gare
- » Le soutien à la **mise en accessibilité des points d'arrêts ferroviaires ou routiers** via le dispositif **DIRIGE** (Dispositif d'intervention Régional Intermodalité Grand Est)
- » L'accompagnement des communes avec un guide sur la **mise en accessibilité des arrêts routiers**

Un défaut d'accessibilité, une difficulté, un obstacle à la circulation des Personnes à Mobilité Réduite ? Vous pouvez le signaler [via le formulaire dédié](#).

Et concrètement ?

A titre d'exemple, sur la période **2023/2025**, **9 gares** ont bénéficié d'un engagement financier de travaux pour un total de **76 millions d'euros** engagés par l'Etat, la Région et la SNCF. La Région a contribué à ces travaux à hauteur de **39 millions d'euros**.

- » **À Lunéville (54) :** réalisation de **travaux d'accessibilité** entre 2020 et 2025 (travaux réalisés pour un montant de **10,4 millions d'euros** dont 4.7 millions d'euros investis par la Région) :
 - Création d'une passerelle mutualisée avec le passe-quartier de la ville
 - Mise en place d'ascenseurs pour l'accès aux quais
 - Rehaussement des quais et mise en place de bandes d'éveil à la vigilance
- » **À Obernai (67) :** réalisation de travaux d'accessibilité entre 2021 et 2022 (pour un montant de **3,9 millions d'euros** dont 1,9 millions d'euros investis par la Région) :
 - Mise en place d'ascenseurs au niveau du passage souterrain
 - Rehausse des quais 1 et 2 à 55 cm
 - Mise en place de bandes d'éveil à la vigilance sur les quais
- » **À Stenay (55) :** **aménagement du point d'arrêt routier « Stenay Cimetière »** desservi par la ligne 55R07 Montmédy-Verdun. Dans le cadre de la **mise aux normes de sécurité et d'accessibilité** de l'arrêt, la Région Grand Est et la commune de Stenay ont fait réaliser le **réaménagement de l'arrêt** dans les deux sens de circulation pour le rendre accessible et sûr pour tous les usagers. Cela passe notamment par **l'élargissement de la largeur du trottoir**, adaptée à la circulation de personnes en fauteuil roulant. La Région a soutenu la réalisation des travaux à hauteur de **20 000 €** dans le cadre du dispositif **DIRIGE**

La Région Grand Est s'engage pour aller + loin

Accessibilité du bâti et des transports

La Région continue la **mise en accessibilité** de ses **bâtiments** et de son **offre de transport** :

- » La poursuite des **travaux de mise en accessibilité de ses lycées** avec un objectif de **0 lycée inaccessible**
- » La poursuite des **travaux de mise en accessibilité** des 65 gares et points d'arrêts prioritaires
- » Le renouvellement progressif du matériel roulant pour poursuivre l'objectif du **100% de trains accessibles**
- » **L'amélioration de l'accessibilité des lignes de car régulières** via le renouvellement progressif des marchés publics conclus avec les transporteurs. Les exigences d'accessibilité des autocars sont désormais renforcées dans les marchés et seront effectives entre **2026 et 2030**. Cela concerne par exemple **l'information sonore et visuelle** ou les **girouettes** avant, arrière et sur le côté des véhicules

Accessibilité numérique

La Région souhaite **améliorer l'accessibilité globale** de ses services numériques via plusieurs actions phares.

En 2026 :

- » La mise en place d'un **outil de diagnostic et suivi de l'accessibilité des services numériques**
- » La mise à jour des **clauses de marché publics** afin **d'intégrer plus fortement les contraintes d'accessibilité** dans les nouveaux projets

En 2027 :

- » La **mise en conformité** des services préexistants
- » L'accompagnement des agents sur la thématique de l'accessibilité numérique via des **séquences de formation** et la mise à disposition d'une **bibliothèque de composants accessibles** réutilisables pour faciliter les développements de nos applications et sites web



AXE 4 - INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Intégrer le handicap dans les politiques de développement régional, cela passe par le soutien des entreprises et start-ups qui innovent dans le champ du handicap, mais aussi par un schéma de commande publique vertueux où les clauses sociales occupent une place centrale.

La Région agit ... pour la compétitivité des entreprises au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap !

Pour renforcer la **compétitivité et les transformations des entreprises du territoire**, la Région met en œuvre sa politique de développement économique en s'appuyant sur des leviers comme **l'innovation, l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise** en lien avec les acteurs de l'inclusion.

Pour ce faire la Région mobilise ses moyens sur différentes actions structurantes :

- » **L'entrepreneuriat** : avec **3 millions d'euros** de budget annuel, la Région accompagne créateurs et repreneurs d'entreprise via des dispositifs comme les **chèques CREA et les CREA-Lab** et soutient les réseaux d'entrepreneuriat Etudiants (PEPITE) ou encore l'entrepreneuriat des jeunes. La **Région collabore aussi étroitement avec l'AGEFIPH**, qui complète les dispositifs régionaux (chèque CREA) en finançant des accompagnements spécifiques des personnes en situation de handicap souhaitant créer ou reprendre une entreprise
- » **L'accompagnement des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et du handicap** : La Région abonde le **fonds de garantie de France Active** qui propose des garanties renforcées à ces structures pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap. Le fonds de garantie a été doté globalement par la Région à hauteur de 4,5 M€ (depuis sa création en 2018), et a bénéficié d'un abondement FEDER de 8,3 M€ en 2024 afin de couvrir l'activité du fonds jusqu'à fin 2029
- » **L'innovation sociale et territoriale** : la Région soutient les initiatives dans les territoires avec la mise en œuvre d'actions significatives en faveur de publics éloignés, dont les projets liés au handicap. Depuis 2022, **4 ESAT** ont été accompagnés (ce qui correspond à des engagements annuels entre 50 à 100 k € / an)

- » **Le développement des start-ups** : à travers le soutien et l'animation d'un réseau d'incubateurs d'excellence et un parcours de financement adapté au développement de start-up, le soutien de la Région a permis d'accompagner le développement d'une **vingtaine de start-up** dont l'activité est liée au handicap moteur, sensitif ou sensoriel. Montant global de la politique startup : environ 3 millions d'€/an (tous profils de startups et pas seulement handicap).

QUELQUES EXEMPLES

- » La start-up **DIANOSIC** développe des **solutions intranasales innovantes** pour le traitement des pathologies respiratoires (rhinite allergique chronique et rhinosinusite chronique) et du **système nerveux central** (schizophrénie, Parkinson). En 2025, dans le but de poursuivre ses essais cliniques, l'entreprise a **réalisé une levée de fonds de 7 M€** auprès de l'Américain APTAR (leader nord-américain des solutions d'administration médicamenteuse) ainsi que ses investisseurs historiques parmi lesquels les fonds régionaux Cap Innov'Est 2 (géré par Capital Grand Est) et FIRA 2 (géré par Finovam Gestion) que la Région a abondé à hauteur de 9 M€ (8 M€ pour Cap Innov'Est 2 et 1 M€ pour FIRA 2) ;
- » La start-up **SOUNDUCT** est spécialisée dans le développement d'un dispositif médical **d'aide auditive non invasive** fonctionnant par conduction osseuse. Cette entreprise a levé en 2025 **3 M€** via le fonds régional Cap Innov'Est 2, que la Région a abondé à hauteur de 8 M€ ;
- » Création d'une **Entreprise Adaptée** spécialisée dans les métiers du bâtiment selon le modèle de la Joint-Venture Sociale : l'association **ADAPEI PAPILLONS BLANCS** et l'entreprise à mission¹⁰ **KS GROUPE** (par l'intermédiaire de sa filiale KS SOLIDAIRE) ont créé via le soutien de la Région, une **joint-venture** sociale : la SAS KS Solutions pour la **promotion de l'insertion sociale et professionnelle** par l'accès au travail, à la formation et à l'acquisition de savoir-faire pour des personnes en situation de handicap dans le domaine de la **construction et toutes activités liées au secteur du BTP** et propose essentiellement des prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments.



¹⁰ Une entreprise à mission se définit comme une organisation dont l'objet social intègre des enjeux sociaux et environnementaux, en plus de la recherche de profit financier. Ce modèle, promu notamment par la Loi PACTE (22 mai 2019), vise à aligner les intérêts des parties prenantes autour d'une mission commune, alliant performance économique et impact positif sur la société et l'environnement.



Pour un achat public plus responsable

Depuis 2017, la Région s'est engagée dans une démarche volontariste d'achats durables via son **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables** (SPASER). Cela se traduit dans une feuille de route baptisée **Orchidée** (Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Économique et l'Environnement) et reconduite en 2022.

Cette démarche vise notamment à **diversifier** et **élargir** les dispositifs de **clauses sociales** dans la **commande publique** en favorisant l'accès des marchés aux **structures d'insertion par l'activité économique et établissements employant du public en situation de handicap**.

En 2024, ce sont 103 336€ de commande publique qui ont été attribués à des EA ou ESAT via des marchés réservés ou marchés de gré à gré.

QUELQUES EXEMPLES

- » Mise sous pli du magazine Livr'est par l'ESAT L'Essor (67)
- » Confection de kits d'urgence par l'ESAT de l'APF (51), dans le cadre de la politique de lutte contre les violences conjugales.

En parallèle, un travail de **sensibilisation** et de **formation** des services est mené pour favoriser le recours à l'achat public responsable et la progression de la clause sociale dans tous les marchés publics de la collectivité.

Pour l'étude d'un pôle d'innovation de la biomécanique

La **feuille de route Défense** adoptée par le Conseil Régional lors de sa session plénière du 16 octobre 2025 envisage la création d'un **pôle d'innovation de biomécanique** s'appuyant notamment sur des entités du ministère des Armées : le centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH) (Woippy) et l'Hôpital Legouest (Metz). Ce pôle pourrait utilement faire appel à l'expertise des facultés de médecine de la région et au savoir-faire de nombreuses entreprises régionales qui y verraient une diversification de leur activité.

La Région Grand Est s'engage pour aller + loin

Compétitivité & connaissance

Dans le cadre de la **refonte de la politique start-up**, la Région proposera d'ici **2027 un concours** auprès des incubateurs d'excellence pour le **développement ou l'implantation de start-up** qui ont des projets concrets **répondant aux défis liés au handicap**.

Favoriser l'implantation ou le développement des start-ups engagées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Les lauréats pourront être accompagnés via une **incubation** d'au moins un an. Un soutien financier pourra être défini au bénéfice de ce lauréat pour permettre les 1ers développements de l'activité (en visant un effort financier de la Région complétant des fonds privés ou nationaux dédiés aux problématiques du handicap — fondations, AGEIPH, etc.).

Un partenariat avec les **EPCI/Départements** du Grand Est pourra être proposé pour faciliter l'implantation de l'entreprise et la mise en visibilité de ses développements.

En complément, la Région **renforcera la prise en compte des projets liés au handicap** (projets ou porteurs) à travers les différents outils d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises, de recherche et d'innovation, et **adaptera ses outils de suivi pour renforcer la visibilité de ces projets** dans le développement économique du territoire.

Achat public responsable

La Région souhaite **favoriser le recours à l'achat public auprès des services régionaux et des collectivités partenaires** :

En 2026, cela passera par :

- » L'acculturation des services via un **webinaire thématique**, des retours d'expériences, et des communications internes dédiées et des actions de sensibilisation lors de la Semaine Nationale des Achats Responsables
- » L'organisation d'un **Forum de l'Achat Public**

Puis, en **2027**, cette **démarche d'acculturation** pourra être **élargie** aux acheteurs publics **externes** à la collectivité.



CONCLUSION

L'introduction de cette feuille de route rappelle à quel point le handicap est une **réalité multiple**, encore trop souvent méconnue, et souligne les obstacles persistants qui entravent l'inclusion malgré un cadre juridique solide. En affirmant une approche fondée sur **l'adaptation de l'environnement et sur la participation pleine et entière** des personnes concernées, la **Région Grand Est** choisit d'assumer pleinement son rôle, au-delà même de ses compétences strictes.

Cette Feuille de Route 2026-2028 traduit une volonté claire : **structurer, renforcer et accélérer** l'action régionale pour lever ces obstacles et répondre aux besoins exprimés par les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Conçue de manière **transversale**, elle offre une vision cohérente et mobilisatrice, qui **engage durablement** la Région aux côtés des acteurs du territoire.

En s'appuyant sur cette dynamique collective, la Région Grand Est réaffirme enfin une conviction forte : l'inclusion ne doit pas rester un principe, mais devenir une réalité concrète pour toutes et tous. Cette feuille de route en constitue une étape déterminante.



La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr